

TOBIAS GEORGES

TERTULLIEN, DIEU ET LES JUIFS

Comment Tertullien parle-t-il et écrit-il sur Dieu ? Parmi ses nombreux écrits, l'*Apologétique* est, à côté de l'*Adversus Praxean*, certainement l'un de ceux dans lesquels on trouve les réponses les plus substantielles à ces questions. Or, si on étudie l'*Apologétique*, on constate que dans le contexte où Tertullien parle, ou plutôt écrit sur Dieu, les Juifs sont très présents – c'est surtout le cas au sein des chapitres 16-21. Ainsi, on pourrait être tenté de croire que sa façon d'écrire sur Dieu s'adresse directement aux Juifs. Toutefois, il me semble que les choses sont plus complexes et que les Juifs ne sont pas les interlocuteurs¹ directs de Tertullien, mais qu'ils ont néanmoins une fonction importante – dans sa façon d'écrire sur la foi chrétienne en Dieu et sur Dieu lui-même et dans son argumentation en faveur de cette foi et de ce Dieu : Tertullien se sert intentionnellement des Juifs pour défendre et propager son culte de Dieu à l'adresse d'un public non-Juif – c'est la thèse que je veux soutenir dans cette communication² : en analysant les chapitres 16-21 de l'*Apologétique*, je voudrais montrer comment Tertullien, en écrivant sur la foi chrétienne et sur Dieu, se sert des Juifs pour corroborer sa démonstration. Pour qu'on puisse comprendre plus facilement cette analyse, je vais d'abord donner brièvement quelques informations sur les destinataires et sur le positionnement des chapitres 16-21 dans la structure de l'*Apologétique* (I). Je m'intéresserai ensuite plus particulièrement à l'écriture sur Dieu en relation avec les Juifs au sein des chapitres 16-20 (II), puis

1. Les mots « interlocuteurs », « public » et « destinataires » correspondent dans le texte original à l'allemand *adressaten*, qui n'a pas son correspondant en français (NdE).

2. Pour ces réflexions, je renvoie à Georges 2008, p. 236-249 ; Georges 2011, p. 353-364.

au sein du chapitre 21, dans lequel Tertullien change sa manière de raisonner (III). Je finirais avec la conclusion (IV).

LES DESTINATAIRES ET LES CHAPITRES 16-21 DANS LE PLAN
DE L' *APOLOGÉTIQUE*

Tertullien évoque, dans l'*Apologétique*, la scène fictive d'un tribunal où les *Romani imperii antistites*, les magistrats de l'Empire Romain, jugent la « cause des chrétiens » (*Apol.* 1, 1). Pour ce faire, il s'adresse aux magistrats et au peuple non-chrétien qui font cercle autour d'eux. Ce sont, bien sûr, des interlocuteurs imaginaires. Quant aux véritables destinataires, ceux qu'il vise en priorité derrière la lettre du texte³ – c'est à eux que je vais m'intéresser dans ce qui suit –, l'exposé de Tertullien, qui évoque et utilise souvent des idées ou des thèmes païens⁴, montre, à mon avis, que, par-delà les magistrats et ceux qui les entourent, il s'agit d'un public cultivé et païen. Quand je parle d'un public païen en premier lieu, je ne veux pas créer une alternative exagérée entre destinataires païens et chrétiens – au sein des milieux cultivés visés dans l'*Apologétique*, ces limites ont dû être assez souvent mouvantes, et Tertullien pouvait également, avec son écrit, fournir des arguments aux chrétiens en réponse aux attaques des non-chrétiens. Mais, à mon avis, le plan de l'*Apologétique* indique que Tertullien, en premier lieu, veut convaincre des destinataires païens⁵ – cette impression sera aussi renforcée si l'on voit, dans ce qui suit, comment Tertullien écrit sur Dieu et comment, dans ce contexte, il se sert des Juifs.

Le plan de l'*Apologétique* et ses grandes lignes sont assez clairs : parmi ses 50 chapitres, les chapitres 10-45 forment la partie principale de l'*argumentatio*, qui se divise, de nouveau, en deux parties : Tertullien discute deux accusations principales de ses interlocuteurs, d'abord, dans *Apol.* 10-27, celle de nuire au culte des dieux (le « lèse-religion »), puis, aux yeux de Tertullien, n'a de fondement que le culte du Dieu unique ; puis, dans *Apol.* 28-45, celle de nuire à la majesté de l'empereur (le lèse-majesté) et, de façon concomitante, de nuire à l'ordre public⁶. Au

3. Pour dénommer ces deux sortes de destinataires (*addressees*), Dunn 2008, p. 40-43 différencie entre « imagined readers » et « intended readers ».

4. Cf., par ex., *Apol.* 10-15 (éd. E. Dekkers, Turnhout 1954 [CChr.SL 1], p. 105-114).

5. Pour les destinataires de l'*Apol.*, voir Georges 2011, p. 44-47.

6. Pour le plan détaillé de l'*Apol.*, voir Georges 2011, p. 38-44.